

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 165.237 du 28 novembre 2006

A. 176.617/XIII-4280

En cause : **MOMMAERTS** Léon,
ayant élu domicile chez
Me Maurice DELWAIDE, avocat,
rue des Augustins 16
4000 Liège,

contre :

1. la Ville de Liège,
2. le Bourgmestre de la Ville de Liège,
ayant tous deux élu domicile chez
Me Jacques DE BOECK, avocat,
clos Chanmurly 1A/33
4000 Liège.

LE PRESIDENT F.F. DE LA XIII^e CHAMBRE DES REFERES,

Vu la demande introduite le 9 septembre 2006 par Léon MOMMAERTS,
tendant à la suspension de l'exécution de "l'arrêté du Bourgmestre de Liège du 24 juillet
2006 (...), qui frappe d'inhabitabilité l'immeuble sis En Neuvise, 57 à 4000 Liège";

Vu la note d'observations et le dossier administratif des parties adverses;

Vu le rapport de M^{me} LEYSEN, auditeur au Conseil d'Etat;

Vu l'ordonnance du 26 octobre 2006 fixant l'affaire à l'audience du 10
novembre 2006 à 09.30 heures;

Vu la notification de l'ordonnance de fixation et du rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M^{me} GUFFENS, conseiller d'Etat;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} LEYSEN, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que par lettre du 7 novembre 2006, le conseil du requérant fait savoir au Conseil d'Etat que celui-ci se désiste de son recours; que rien ne s'oppose à ce désistement,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à la charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre des référés, le vingt-huit novembre deux mille six par :

M ^{me} GUFFENS,	conseiller d'Etat, président f.f.,
M ^{lle} WIAME,	greffier assumé.

Le Greffier ass.,

Le Président f.f.,

V. WIAME.

S. GUFFENS.